

COMpte-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 18 MARS 2021

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 27
Votants : 32
Pouvoirs : 5

L'an deux mil vingt-et-un, le jeudi dix-huit mars à dix-sept heures quarante cinq le Conseil Municipal, sur convocation adressée le vendredi douze mars, s'est réuni à la Salle des Fêtes, sise Parc de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOURDIN, Maire de Domont

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Serge BIERRE, Madame Marie-France MOSOLO, Monsieur Laurent GUIDI, Madame Françoise MULLER, Monsieur Jean-Paul DELETOMBE, Madame Alix LESBOUEYRIES, Monsieur Martin KAMGUEN, Monsieur Claude SOLARZ, Monsieur Charles ABEHASSERA, Monsieur Michel WIECZOREK, Madame Rolande RODRIGUEZ, Monsieur Eric PONCHARD, Monsieur Eric PERRE, Madame Laurence LUBET, Madame Josette MARTIN, Madame Valérie GUERINEAU, Monsieur Hervé COMMO, Monsieur Artur GOMES, Monsieur Jérôme STEMPEWSKI, Madame Katia BLASI, Madame Carine COSTA, Madame Phan Maly NANTHAVONG, Madame Aurélie DELMASURE, Monsieur Florent BALLIN, Monsieur Tristan LESENECHAL, Madame Nawel BOUFARES

POUVOIRS :

Monsieur Christian GAY-PEILLER, Pouvoir à Monsieur Michel WIECZOREK
Madame Nathalie LEBLANC, Pouvoir à Monsieur Artur GOMES
Monsieur Frédéric HOUSSAIS, Pouvoir à Madame Katia BLASI
Madame Christèle AMELINEAU, Pouvoir à Monsieur Jérôme STEMPEWSKI
Madame Pauline MARCENAT, Pouvoir à Monsieur Florent BALLIN

ABSENTE EXCUSÉE :

Madame Michelle HINGANT

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Aurélie DELMASURE

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

1 – Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 28 janvier 2021

À l'unanimité, Le Conseil Municipal

ADOpte le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du jeudi 28 janvier 2021.

2 – Compte-rendu des décisions prises par le maire par délégation de l'assemblée délibérante

Conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal du 26 mai 2020 a décidé d'autoriser Monsieur le Maire à prendre des décisions à sa place afin d'améliorer le fonctionnement rapide et efficace de l'administration communale.

Décision n° 2021-006 du 22 janvier 2021 : Signature d'une convention de mise à disposition d'une salle de réunion de la Maison de la Petite Enfance entre la commune de Domont et l'Organisme de Formation « Planète Enfance » pour l'organisation d'une formation à destination d'un groupe d'assistantes maternelles employées par des particuliers de la commune, le samedi 23 janvier 2021 de 9 h 00 à 17 h 00. La mise à disposition de ce local a été consentie à titre gratuit.

Décision n° 2021-007 du 29 janvier 2021 : Signature d'une convention de mise à disposition d'une salle de réunion de la Maison de la Petite Enfance entre la commune de Domont et l'organisme de Formation « Planète Enfance » pour l'organisation d'une formation à destination d'un groupe d'assistantes maternelles employées par des particuliers de la commune, le samedi 30 janvier 2021 de 9 h 00 à 17 h 00. La mise à disposition de ce local a été consentie à titre gratuit.

Décision n° 2021-008 du 29 janvier 2021 : Signature d'une convention de mise à disposition d'une salle de réunion de la Maison de la Petite Enfance entre la commune de Domont et l'organisme de Formation « Planète Enfance » pour l'organisation d'une formation à destination d'un groupe d'assistantes maternelles employées par des particuliers de la commune, le samedi 6 février 2021 de 9 h 00 à 17 h 00. La mise à disposition de ce local a été consentie à titre gratuit.

Décision n° 2021-009 du 5 février 2021 : Signature d'une convention d'occupation précaire d'un bien immobilier communal entre la commune de Domont et Monsieur Olivier GAUDIN et Madame Julie MORIN pour la mise à disposition d'une maison d'habitation située 34 avenue Curie. La convention a pris effet le 3 février 2021 pour une durée d'un an. La redevance mensuelle a été fixée à 850 €, hors charges.

Décision n° 2021-010 du 5 février 2021 : Attribution d'un marché à procédure adaptée ayant pour objet « Travaux de peinture, revêtements muraux et de sols d'un logement situé au Stade des Fauvettes » avec la société les Peintures Parisiennes (92400 - Courbevoie) pour un montant de 3 619,80 €.

Décision n° 2021-011 du 16 février 2021 : Signature d'une convention d'occupation précaire d'un bien immobilier entre la commune de Domont et Madame Roselyne EL MARDI pour la mise à disposition d'un appartement de type T3 situé 84 avenue Jean Jaurès. La convention a pris effet le 19 février 2021 pour une durée d'un an. La redevance mensuelle a été fixée à 700 €, hors charges.

Décision n° 2021-012 du 5 février 2021 : Attribution d'un marché à procédure adaptée ayant pour objet « Travaux de maçonnerie et de carrelage d'un logement situé au Stade des Fauvettes » avec les Établissements PHILIPPON (95580 Andilly) pour un montant de 1 396,80 € HT

Décision n° 2021-013 du 5 février 2021 : Attribution d'un marché à procédure adaptée ayant pour objet « Travaux de plomberie d'un logement situé au Stade des Fauvettes » avec la société IDEX ENERGIES (92228 Genevilliers) pour un montant de 1 531,81 € HT.

Décision n° 2021-014 du 1^{er} mars 2021 : Souscription d'une ligne de trésorerie de 1 500 000 € avec la Caisse d'Épargne pour satisfaire les besoins ponctuels de trésorerie.

Décision n° 2021-015 du 8 mars 2021 : Signature d'un protocole d'accord pour la mutualisation des moyens mis en œuvre à des fins de formation en maniement des armes des policiers municipaux entre la ville de Saint-Brice-sous-Forêt, la ville de Domont et le Centre National de la Fonction Publique Territoriale. La mise à disposition des moyens humains et matériels pour cette formation est consentie à titre gratuit.

Décision n° 2021-016 du 12 janvier 2021 : Signature d'un avenant n° 1 au marché public de prestations intellectuelles concernant la révision du Plan local d'Urbanisme, signé le 28 janvier 2019, avec le groupement conjoint ATOPIA/I.D.E ENVIRONNEMENT/POLYGRAMME/AURELIE ROUQUETTE dont le mandataire est l'entreprise ATOPIA (75012 Paris) pour une durée de 24 mois. Cet avenant a pour objet la prolongation du marché de 12 mois compte tenu que la crise sanitaire relative au COVID 19 a généré des difficultés pour avancer de manière efficace sur la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage et qui a entraîné un retard dans le planning du marché.

AFFAIRES GÉNÉRALES :

3 – Motion contre le projet de neutralisation d'une voie sur l'Autoroute A 15 (DEL-2021-017)

À l'unanimité, Le Conseil Municipal

ADOPTÉ la présente motion contre le projet de la Direction des Routes d'Ile de France (DiRIF) de neutralisation d'une voie sur l'autoroute A15 dédiée au covoiturage.

ÉMET un avis défavorable à la mise en œuvre du projet susvisé.

MANIFESTE l'opposition de la commune de Domont à toute réduction, même partielle ou temporaire, des voies de circulation de l'autoroute A15.

Arrivée de Monsieur Eric PONCHARD à 18 h 02

4 – Adhésion de la commune des Loges-en-Josas (78) au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Ile de France –SIGEIF- (DEL-2021-018)

À l'unanimité, le Conseil Municipal,

AUTORISE l'adhésion de la commune des Loges-en-Josas (78) au SIGEIF, au titre des compétences d'autorité organisatrice du service public de distribution de gaz et d'autorité organisatrice du service public de distribution de l'électricité

5 – Convention de partenariat entre la commune de Domont et l'Association « Société de Saint Vincent de Paul Conseil Départemental du Val d'Oise » (DEL-2021-019)

À l'unanimité, Le Conseil municipal,

APPROUVE la signature de la convention de partenariat au profit de l'association « Société de Saint Vincent de Paul – Conseil départemental du Val-d'Oise »

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que tous documents s'y rapportant.

URBANISME :

6 – Cession de la parcelle AL 220 sise rue des Fossettes à la société ERIGERE. (DEL-2021-020)

À l'unanimité, le Conseil Municipal,

APPROUVE l'opération de cession de la parcelle AL 220 sise rue des Fossettes au profit de la société ERIGERE.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à la cession de la parcelle AL 220 sise rue des Fossettes au profit de la société ERIGERE au prix de 175 000,00 euros net vendeur.

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire de signer l'acte de vente entre la commune de Domont et la société ERIGERE et, le cas échéant, une promesse de vente, ainsi que tous les documents, annexes ou pièces s'y rapportant.

7 – Acquisition à l'Etat et cession à la SEMIDOR du Fort de Domont – Parcelles section C 164, partie 1 d'une superficie de 91 046 m², partie 2 d'une superficie de 3 679 m² sises route du Fort à Domont et parcelle section C 9999, partie 1 sise chemin rural dit des Essarts à Piscop (DEL-2021-021).

À l'unanimité, le Conseil Municipal,

APPROUVE les opérations d'acquisition à l'Etat et de cession à la SEMIDOR des parcelles section C 164 partie 1 d'une superficie de 91 046 m², partie 2 d'une superficie de 3 679 m² sise route du Fort à Domont et de la parcelle section C 9999 partie 1 sise chemin rural dit des Essarts à Piscop.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à l'acquisition à l'Etat des parcelles section C 164 partie 1 d'une superficie de 91 046 m², partie 2 d'une superficie de 3 679 m² sise route du Fort à Domont et de la parcelle section C 9999 partie 1 sise chemin rural dit des Essarts à Piscop au prix de 120 000,00 € (cent vingt mille euros).

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire de signer l'acte en la forme administrative entre la commune et l'Etat ainsi que tous les documents, annexes ou pièces s'y rapportant.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à la cession à la SEMIDOR des parcelles section C 164 partie 1 d'une superficie de 91 046 m², partie 2 d'une superficie de 3 679 m² sise route du Fort à Domont et de la parcelle section C 9999 partie 1 sise chemin rural dit des Essarts à Piscop au prix de 120 000,00 € (cent vingt mille euros).

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire de signer l'acte en la forme administrative entre la commune et la SEMIDOR ainsi que tous les documents, annexes ou pièces s'y rapportant.

FINANCES

Arrivée de Monsieur Martin KAMGUEN à 18 h 25

8 – Budget ville 2020 : Approbation du compte de gestion (DEL-2020-022)

À l'unanimité, le Conseil Municipal,

APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020, tel qu'il a été présenté en séance et annexé à la délibération.

NOTE que le compte de gestion sera signé par l'ordonnateur de manière électronique sur le Portail de la Gestion Publique

Arrivée de Mesdames Françoise MULLER à 18 h 30 et Valérie GUERINEAU à 18 h 35

9 – Budget ville 2020 : Approbation du compte administratif de l'exercice 2020 (DEL-2020-023)

Monsieur le Maire, ayant quitté la séance et ne prenant pas part au vote du compte administratif, le Conseil Municipal siège sous la Présidence de Monsieur Serge BIERRE, Premier Adjoint au Maire, conformément à l'article L.2121-14,

À l'unanimité, le Conseil Municipal,

APPROUVE le compte administratif 2020 de la Ville tel qu'il a été présenté en séance et annexé à la délibération.

DONNE QUITUS à Monsieur le Maire pour sa gestion de 2020

10 – Budget ville 2020 : Affectation définitive du résultat (DEL-2020-024)

À l'unanimité, le Conseil Municipal,

APPROUVE l'affectation définitive du résultat et la reprise des résultats de l'exercice 2020 du budget Ville en sections de fonctionnement et d'investissement suivant le tableau joint à la délibération et comme suit :

- Reporte le résultat cumulé de la section d'investissement 2020 de – 355 420,02 Euros : dépense au compte 001 « résultat d'investissement reporté »
- Reporte le résultat cumulé de la section de fonctionnement 2020 de 2 895 284,06 Euros : recette au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté »
- Affecte 792 636,04 Euros en section d'investissement pour couvrir le besoin de financement : recette au compte 1068

PRECISE que cette reprise de résultats tient compte des restes à réaliser

RAPPELLE que les restes à réaliser 2020 inscrits en report au Budget Primitif 2021 s'élèvent à :

- Dépenses : 531 243,59 Euros
- Recettes : 94 027,57 Euros

11 – Budget annexe du transport urbain : Approbation du compte de gestion 2020 (DEL2021-25)

À l'unanimité, le Conseil Municipal,

APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour le budget annexe Transport Urbain de l'année 2020, tel qu'il a été présenté en séance et annexé à la délibération

NOTE que le compte de gestion sera signé par l'ordonnateur de manière électronique sur le Portail de la Gestion Publique

12 – Budget annexe du transport urbain : Approbation du compte administratif de l'exercice 2020 (DEL-2021-26)

Monsieur le Maire, ayant quitté la séance et ne prenant pas part au vote du compte administratif, le Conseil Municipal siège sous la Présidence de Monsieur Serge BIERRE, Premier Adjoint au Maire, conformément à l'article L.2121-14,

À l'unanimité, le Conseil Municipal,

APPROUVE le compte administratif 2020 du Transport urbain tel que présenté dans le document tel qu'il a été présenté en séance et annexé à la délibération

DONNE QUITUS à Monsieur le Maire pour sa gestion de 2020

13 – Budget annexe du transport urbain : Affectation définitive du résultat (DEL-2021-27)

À l'unanimité, le Conseil Municipal,

APPROUVE l'affectation définitive du résultat et la reprise des résultats de l'exercice 2020 du budget Transport urbain en sections de fonctionnement et d'investissement suivant le tableau joint à la délibération et comme suit :

- Reporter le résultat cumulé de la section d'investissement 2020 de 679,55 Euros : recette au compte 001 « résultat d'investissement reporté »
- Reporter le résultat cumulé de la section d'exploitation 2020 de 0,00 Euros : recette au compte 002 « Excédent d'exploitation reporté »

14 – Budget ville : vote des taux des impôts communaux 2021 (DEL-2021-028)

À l'unanimité, le Conseil Municipal,

FIXE les taux des contributions directes communales 2021 comme suit :

- Taux de la taxe d'habitation : 14,85 %
- Taux de la taxe sur le foncier bâti : 32,45 %
- Taux de la taxe sur le foncier non bâti : 66,50 %

15 – Budget ville : Vote du budget primitif 2021 (DEL-2021-029)

À l'unanimité, le Conseil Municipal,

ADOpte le budget primitif 2021 du Budget de la Ville au niveau du chapitre par nature pour la section de fonctionnement et la section d'investissement :

- o Section de fonctionnement équilibrée en dépenses et en recettes : 20 163 450,00 Euros
- o Section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes : 7 718 220,00 Euros

AUTORISE Monsieur le Maire à passer tous les actes administratifs nécessaires à son exécution

16 – Budget annexe du Transport Urbain : Vote du Budget primitif (DEL-2021-030)*À l'unanimité, le Conseil Municipal,*

ADOPTÉ le budget primitif 2021 du Budget annexe du Transport urbain au niveau du chapitre par nature pour la section de fonctionnement et la section d'investissement :

- o Section de fonctionnement équilibrée en dépenses et en recettes : 120 160,00 Euros
- o Section d'investissement : 0,00 Euros en dépenses et 679,55 Euros en recettes sans être considérée en déséquilibre conformément à l'article L.1612-4 du CGCT

AUTORISE Monsieur le Maire à passer tous les actes administratifs nécessaires à son exécution

17 – Participation de fonctionnement 2021 versée par le budget principal au budget annexe « transport de voyageurs (DEL-2021-031)*À l'unanimité, le Conseil Municipal,*

FIXE conformément à l'article L.2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les règles de calcul et les modalités de versement de la participation de la Commune aux dépenses du service « Transport urbain - Dobus », comme suit :

- o **Règles de calcul :**
 - ✓ Participation calculée comme suit :
 Nombre de cartes « Imagine'R » délivrées aux Domontois scolarisés sur la Commune

X

 Le coût moyen annuel de transport d'un élève en agglomération (CEREMA/ANATEEP)
- o **Modalités de versement**
 - ✓ Dans la limite du montant du déséquilibre budgétaire prévisionnel, par un versement en fin d'exercice en fonction du déséquilibre réel dans la limite du plafond de la participation arrêté ci-dessus, déduction faite, le cas échéant, des excédents reportés :
 - Émission d'un titre de recette sur le « Budget Annexe Transport Urbain Dobus » au compte 74 « Subventions d'exploitation »
 - Émission d'un mandat de paiement sur le « Budget Principal Ville » au compte 657364 « Subventions de fonctionnement versées aux Établissements et services rattachés à caractère industriel et commercial »

ARRÊTE pour l'année 2021, la participation prévisionnelle versée par le budget ville au budget annexe « transport de voyageurs », à 65 000,00 Euros, conformément aux règles de calcul sus mentionnées et détaillées ci-dessous :

Coût HT du Transport Urbain « DOBUS »	120 160,00 Euros
Financement HT STIF	- 44 000,00 Euros
Recettes liées au service	- 11 160,00 Euros
Déséquilibre budgétaire	65 000,00 Euros
Déduction de l'Excédent de fonctionnement 2020 (Compte 002)	- 0,00 Euros
Déséquilibre Budgétaire 2021	65 000,00 Euros
Plafond de la participation communale : Coût moyen annuel de transport d'un élève en agglomération soit 834 Euros Par le nombre de cartes Imagine'R délivrées aux Domontois scolarisés sur la Commune soit 146	121 764,00 Euros
Montant prévisionnel de la participation communale 2021	65 000,00 Euros

NOTE que cette participation de fonctionnement est attribuée conformément aux dérogations relatives au principe d'indépendance du budget principal et du budget annexe prévues à l'article L.2224-2 du CGCT

NOTE que la participation communale s'assimile à un « virement interne d'équilibre », non assujettie à la TVA

NOTE que cette participation est inscrite au Budget primitif 2021 de la commune à la fonction 815, article 657364

18 – Subvention au Centre Communal d'Action Sociale (DEL-2021-32)*À l'unanimité, le Conseil Municipal,*

APPROUVE l'attribution d'une subvention au Centre Communal d'Action Sociale d'un montant de 90 800,00 Euros pour l'année 2021

AUTORISE le versement de ladite subvention

PRECISE que cette subvention est inscrite à l'imputation 520 - 657362 du budget primitif 2021 de la ville

19 – Garantie d'emprunt accordée à un bailleur social (Immobilière 3 F) dans le cadre d'une réhabilitation de 20 logements sociaux collectifs situés 44/46 rue André Nouet (DEL-2021-33)*À l'unanimité, le Conseil Municipal,*

ACCORDE, la garantie de la Commune pour la réalisation de l'opération « Réhabilitation » de 20 logements collectifs situé 44/46 rue André Nouet, à hauteur de 100 %, pour le remboursement de deux lignes prêt PAM d'un montant total de 838 000 Euros (huit cent trente-huit mille Euros) souscrit par l'Emprunteur, HLM Immobilière 3F, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les conditions prévues dans le contrat de prêt n° 119391 et notamment :

Caractéristiques de la ligne du prêt	PAM	PAM		
Enveloppe	Taux fixe – Complémentaire à l'Eco-prêt	Eco-prêt		
Identifiant de la ligne du prêt	5413823	5413822		
Montant de la Ligne du Prêt	578 000 €	260 000 €		

Commission d'instruction	- €	- €		
Pénalité de dédit	Indemnité actuarielle sur courbe OAT	-		
Durée de la période	Annuelle	Annuelle		
Taux de période	0,38%	0,05%		
TEG de la ligne du Prêt	0,38%	0,05%		
Phase de préfinancement				
Durée de préfinancement	12 mois	-		
Index de préfinancement	Taux fixe	-		
Taux d'intérêt du préfinancement	0,38 %	-		
Règlement des intérêts de préfinancement	Paiement en fin de préfinancement	-		
Phase d'amortissement				
Durée	20 ans	20 ans		
Index ¹	Taux fixe	Livret A		
Marge fixe sur Index	-	-0,45%		
Taux d'intérêt ²	0,38 %	0,05 %		
Périodicité	Annuelle	Annuelle		
Profil d'amortissement	Echéance prioritaire (intérêts différés)	Echéance prioritaire (intérêts différés)		
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle sur courbe OAT	Indemnité actuarielle		
Modalité de révision	Sans objet	DR		
Taux de progressivité des échéances	0%	-1%		
Mode de calcul des intérêts	Equivalent	Equivalent		
Base de calcul des intérêts	30 / 360	30 / 360		

¹ A titre purement indicatif et sans valeur contractuelle, la valeur de l'index à la date d'émission du présent Contrat est de 0,5 % (Livret A).

² Le (s) taux indiqué (s) ci-dessus est (sont) susceptible (s) de varier en fonction des variations de l'index de la ligne du prêt

PRECISE que :

- o Le contrat est joint en annexe de la délibération.
- o La garantie est apportée aux conditions suivantes :
 - ✓ Garantie de la collectivité accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité
 - ✓ Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents (contrats, conventions...) afférents à ce dossier

ANIMATION – ÉVÈNEMENTIEL – CULTURE - SPORT :

20 – Convention cadre entre la commune et l'association les Jardins d'Alain pour la mise à disposition de locaux – Année 2021-2022 - (DEL-2021-034)

À l'unanimité, le Conseil Municipal,

APPROUVE le projet de convention de mise à disposition d'un bien immobilier entre la commune de Domont et l'association « Les Jardins d'Alain »

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents s'y rapportant

21 – Convention d'objectifs entre la commune et le Centre Social et Culturel Domontois – Mise à disposition de personnels, de biens mobiliers et immobiliers - (DEL-2021-035)

À l'unanimité, le Conseil Municipal,

APPROUVE les conventions d'objectifs, de mise à disposition de personnels et de mise à disposition de biens mobiliers et immobiliers entre la Commune de Domont et le C.S.C.D pour une durée de 3 ans à effet de l'expiration de la précédente convention, soit le 1^{er} avril 2021

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ces conventions d'objectifs, de mise à disposition de biens mobiliers et immobiliers ainsi que de personnel entre la Commune de Domont et le CSCD

22 – Convention de partenariat entre la commune et l'Atelier d'Images Domontois pour l'utilisation de photographies - (DEL-2021-036)

À l'unanimité, le Conseil Municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à la signature de la convention entre la Commune et l'AID et à tout document y afférent
RAPPELLE que l'AID s'engage, pour réaliser et exploiter ses photographies dans un lieu clos, à recueillir l'accord écrit et préalables des exposants (artistes, etc.) ainsi que des personnes photographiées (visiteurs, etc.)

RAPPELLE que l'AID autorise la Commune à utiliser gracieusement toutes les photographies, prises dans le cadre de la convention de partenariat mentionnée supra, pour une utilisation sous toutes formes et tous supports connus et inconnus à ce jour, sans durée de limitation, intégralement ou par extraits

Arrivée de Madame Laurence LUBET à 19 h 30

23 – Subventions versées aux associations au titre de l'année 2021- (DEL-2021-037)

À l'unanimité, le Conseil Municipal,

Étant précisé que les membres du Conseil municipal qui sont élus Présidents ou Membres du Bureau des Associations subventionnées par la commune s'abstiennent de participer au vote, à savoir :

- o Madame Aurélie DELMASURE ne prendra pas part au vote de la subvention du Comité des Fêtes et de Vo Sourds.
- o Madame Valérie GUERINEAU ne prendra pas part au vote de la subvention de CAP Domont.
- o Monsieur Jérôme STEMPEWSKI ne prendra pas part au vote de la subvention de Domont Athlétisme ;

APPROUVE la répartition des subventions aux associations pour l'année 2021 conformément aux montants indiqués en séance.

AUTORISE Monsieur le Maire à verser lesdites subventions pour l'année 2021,

PRECISE que les avances sur subvention déjà versées seront déduites du montant attribué et figurant dans l'annexe,

NOTE que ces subventions seront imputées au compte 025-6574 du budget ville 2021.

RESSOURCES HUMAINES

24 – Personnel communal : Modification du tableau des effectifs - (DEL-2021-038)

À l'unanimité, le Conseil Municipal,

APPROUVE le tableau des effectifs de la commune au jeudi 18 mars 2021, ci-dessous, prenant en compte l'ensemble des modifications décidées au cours de la présente séance ;

PRECISE que le tableau des effectifs vaut confirmation de création de postes, tous emplois, filières et statuts confondus.

TABLEAU DES EFFECTIFS			
ETAT DU PERSONNEL de la VILLE au 18 mars 2021			
GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES	effectif budgétaire MARS 2021	EFFECTIFS POURVUS
EMPLOIS DE DIRECTION			
Directeur général des services (10-20 000 hab.)	A	1	1
Directeur général Adjoint des services (10-20 000 hab.)	A	2	2
FILIERE ADMINISTRATIVE ①			
Attaché hors classe	A	1	1
Attaché principal	A	1	1
Attaché	A	9	6
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	8	7
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	B	2	0
Rédacteur	B	4	1
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	11	8
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	21	16
Adjoint administratif	C	10	6
TECHNIQUE ②			
Ingénieur principal	A	1	1
Ingénieur	A	3	2
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	B	2	1
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	B	1	0
Technicien	B	4	2
Agent de maîtrise principal	C	8	6
Agent de maîtrise	C	6	3
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	5	3
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	15	13

Adjoint technique TC (dont 6 CDI)	C	50	39
Adjoint technique TNC (dont 5 CDI)	C	46	35
SOCIALE^③		29	19
Conseiller socio éducatif	A	1	1
Assistant socio-éducatif	B	2	0
Educateur territorial de jeunes enfants 1ère classe	A	4	3
Educateur territorial de jeunes enfants 2ème classe	A	2	1
Moniteur éducateur	B	1	0
agent social principal de 2nd cl	C	0	0
Agent social	C	1	1
ATSEM principal de 1ère classe (dont 1 CDI)	C	8	7
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	C	10	6
MEDICO-SOCIALE^④		19	13
Cadre de santé 1ère classe	A	1	1
Puéricultrice cadre de santé	A	0	0
Puéricultrice hors classe	A	1	1
Puéricultrice de classe supérieure	A	1	0
Puéricultrice de classe normale	A	1	0
Infirmière en soins généraux hors classe	A	1	1
Infirmière classe supérieure	B	1	0
Infirmière classe normale	B	1	0
Auxiliaire de puériculture principal 1 ^{ère} classe	C	3	3
Auxiliaire de puériculture principal 2 ^{ème} classe	C	7	5
Psychologue Hors classe TNC	A	0	0
Psychologue classe normale TNC	A	1	1
Médecin (vacataire)	A	1	1
MEDICO-TECHNIQUE^⑤		0	0
Néant			
SPORTIVE^⑥		2	0
Educateur des APS TNC	B	2	0
CULTURELLE^⑦		11	5
Assistant de conservation principal de 1 ^{ère} classe	B	1	0
Assistant de conservation principal de 2ème classe	B	1	1
Assistant de conservation	B	1	0
Assistant d'enseignement artistique TNC	B	2	0
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	C	1	1
Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	C	2	1
Adjoint du patrimoine	C	3	2
ANIMATION^⑧		109	73
Animateur principal de 1ère classe	B	3	2
Animateur principal de 2 ^{ème} classe	B	2	1
Animateur territorial	B	1	1
Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe	C	3	3
Adjoint d'animation territorial principal 2 ^{ème} classe	C	7	5
Adjoint d'animation TC	C	21	18
Adjoint d'animation TNC (dont 2 CDI)	C	72	43
POLICE MUNICIPALE^⑨		15	7
Chef de service police municipale principal de 1ère classe	B	1	1
Chef de service police municipale principal de 2ème classe	B	1	0
Chef de service police municipale	B	1	0
Brigadier chef principal	C	5	4
Gardien Brigadier	C	7	3

AUTRES ^⑩	CATEGORIES		EFFECTIFS POURVUS
(Date de création)	-2		
Collaborateur de cabinet (11/07/1995 – 22/12/1999 – 13/12/2010)		1	1
Chargé de mission Urbanisme Opérationnel (17/03/2016)	A	1	0
Juriste (18/03/21)	A	1	
Assistante maternelle (21/03/1996 – 07/01/2003)	C	25	20
		27	22
TOTAL		424	293

25 – Plan de formation 2021 – Plan de formation trisannuel 2021-2023 - (DEL-2021-039)

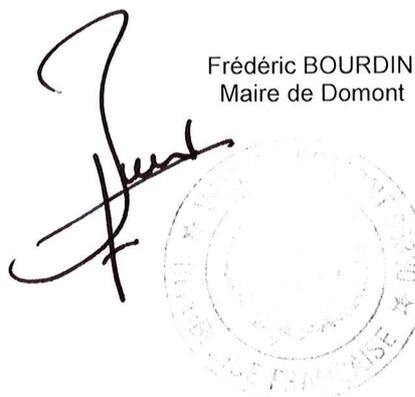
APPROUVE les plans de formation 2021 et trisannuel 2021/2023 de la ville tels que présentés en séance.

26 – Actualisation du règlement formation avec le compte personnel de formation - (DEL-2021-040)

APPROUVE l'actualisation du règlement de formation ci-joint pour la ville avec l'apport des modalités d'application du CPF.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal du jeudi 18 mars 2021, est levée à 20 h 05

Frédéric BOURDIN
Maire de Domont



Vous pouvez également consulter ce relevé de décisions sur le site Internet de la Commune : www.ville-domont.fr